



Assemblée générale annuelle

DECLARATION

17 mai 2013

L'Union européenne est à la croisée des chemins, cherchant à remodeler sa vision et ses priorités à la lumière de la situation économique actuelle. L'emploi, la compétitivité, la croissance, la sécurité, un avenir durable et une bonne qualité de vie dans la dignité pour tous sont les revendications légitimes de chaque Etat membre. L'urbanisation, la mondialisation économique, le changement climatique et le changement démographique sont des tendances universelles qui s'accroissent et convergent. Elles sont toutes interdépendantes et doivent être examinées ensemble. Mais l'accent mis actuellement par l'Europe sur la reprise économique risque d'occulter l'importance de répondre aux besoins spécifiques de la population vieillissante en Europe, en tenant compte des principes de solidarité intergénérationnelle, d'équité et de justice.

Si nous continuons à considérer l'accessibilité de notre environnement, la santé de nos personnes âgées, l'aide sociale ou la participation sociale comme un fardeau qui doit être pris en charge par les seules personnes encore au travail, nous passerons à côté de l'essentiel. Les personnes âgées constituent un groupe de population très divers et une énorme ressource économique et sociale qui va croître en nombre et peut se développer en qualité si elles peuvent bénéficier d'environnements intelligents, durables, inclusifs et solidaires permettant à chacun d'entre nous d'apporter sa contribution et de prospérer.

La mise en place d'une société pour tous les âges requiert une approche holistique du bien-être et du vieillissement actif qui implique, d'une part, une responsabilité collective des décideurs à tous les niveaux et la participation active d'autres parties prenantes afin de concevoir et de mettre en œuvre des solutions qui répondent aux besoins de tous à mesure qu'ils vieillissent. D'autre part, les organisations de personnes âgées elles-mêmes doivent jouer un rôle actif d'initiateurs dans ce travail collectif, créer des liens entre les différents acteurs et faciliter le processus de mise en œuvre.

Par conséquent, dans le cadre de l'Année européenne 2013 des citoyens et conformément à l'objectif de création d'une société « pour tous les âges » repris dans la Déclaration finale de l'Assemblée générale de AGE en 2012, les organisations membres de AGE s'engagent à mobiliser les différents acteurs dans la création d'environnements adaptés à tous les groupes d'âge (« Age-friendly environments – AFE ») dans leur pays, en particulier en favorisant le dialogue entre tous les niveaux de gouvernance, la société civile et les entreprises.

I. L'Assemblée générale de AGE 2013 invite les décideurs européens et nationaux à:

Concevoir et mettre en pratique des solutions adaptées à tous les groupes d'âge dans les domaines:

- **du marché du travail et sur les lieux de travail**
 - Offrir des conditions favorisant un vieillissement en bonne santé comme condition préalable à l'allongement de la carrière professionnelle;
 - Augmenter l'âge effectif/réel du départ à la retraite via des mesures visant à combattre le chômage de longue durée chez les travailleurs âgés, plutôt que de retarder l'âge de la retraite obligatoire; et lutter contre le chômage chez les jeunes dans le cadre d'une politique intégrée en faveur de l'emploi ;
 - Renforcer la coordination entre les politiques de l'emploi des gouvernements nationaux et les mesures des partenaires sociaux pour favoriser l'emploi ;
 - Mettre à jour les compétences en favorisant la mobilité professionnelle et l'apprentissage tout au long de la vie, l'acquisition de nouvelles compétences et la reconnaissance des compétences informelles et non formelles ; anticiper et gérer les carrières sur le long terme;



- Faciliter les périodes de flexibilité et de transition (par exemple entre les études et le travail, entre le travail et la retraite, les responsabilités familiales) sur base d'accords formels individuels ou collectifs;
 - Responsabiliser les employés et renforcer leur capacité à s'adapter à un environnement de travail en constante évolution, reconnaître leurs compétences et expériences qui bénéficient aux travailleurs et à l'entreprise;
 - Lutter contre les stéréotypes et la discrimination sur base de l'âge dans l'emploi à travers la promotion d'une image positive des personnes âgées dans les médias;
 - Faire respecter l'égalité des sexes et répondre aux besoins des aidants informels (principalement des femmes) dans l'accès à une protection sociale à la fois aux niveaux national et européen, notamment par le biais d'une proposition législative autorisant un congé pour les aidants.
-
- **des produits et services, du bâtiment, des transports, des TIC, de la participation sociale ...**
 - Intégrer le concept du « Design pour tous » - basé sur un modèle cohérent d'inclusion sociale et fonctionnelle – en amont de nos processus décisionnels dans les domaines sociaux, techniques, politiques et économiques ;
 - Dépasser les exigences minimales en termes d'accessibilité pour inclure des critères tels que l'espace de vie, la qualité, la flexibilité et l'adaptabilité qui prennent en compte nos styles et parcours de vie très divers. Lumière du jour et clarté, balcons, espaces extérieurs et environnement naturel, adaptabilité et logement équipé pour répondre aux besoins en termes de soins et d'assistance sont quelques exemples de prérequis ;
 - Adapter nos quartiers aux besoins de tous les groupes d'âge pour vivre, dans de meilleures conditions, de manière plus active, sécurisée, inclusive, solidaire et viable à long terme écologiquement, économiquement, socialement et émotionnellement pour les individus de tous âges, les familles et les communautés ;
 - Adapter le logement aux développements des nouvelles technologies afin que les personnes âgées et les personnes handicapées soient en mesure de tirer profit de



leur potentiel et de mener une vie autonome en fonction de leurs besoins individuels ;

- Créer des infrastructures de transport public accessibles et « inclusives » qui peuvent être utilisées sans entraves, aussi bien en mode de transport unique que combiné, au sein des villes, des régions et par delà les frontières ;
- Mettre l'expérience des personnes âgées au cœur de la conception de systèmes inclusifs pour développer un environnement, des biens et des services accessibles.

- **de la protection sociale, de l'inclusion sociale et des services**

- Garantir un revenu minimum adéquat de vieillesse afin de lutter contre la pauvreté et prévenir l'exclusion sociale - considéré comme un droit fondamental pour assurer la dignité et l'indépendance de chacun en conformité avec l'article 1 de la Charte européenne des droits fondamentaux ;
- Préserver l'adéquation des pensions au niveau national et mettre en place une supervision européenne efficace et un système de réglementation des marchés et des institutions financières, afin d'assurer une protection adéquate de l'investissement, des systèmes de retraite complémentaire et de l'épargne individuelle ;
- Préserver l'accès universel et sans discrimination aux soins de santé, y compris des soins palliatifs respectueux et empathiques, et s'assurer que les services offerts répondent aux besoins de la population indépendamment de ses ressources financières, ainsi qu'aux besoins de groupes de population spécifiques tels que les personnes âgées issues de l'immigration ;
- Mieux coordonner les actions entre les différents services sociaux nécessaires à la promotion d'un vieillissement autonome et en bonne santé. Une approche holistique du bien-être et du vieillissement actif est indispensable et n'est pas seulement une question de ressources financières ;
- Garantir des droits individuels de retraite adéquats pour tous afin d'assurer un vieillissement dans la dignité - y compris pour les personnes qui ont dû interrompre leur carrière professionnelle pour des raisons justifiées, principalement des femmes ;



- Améliorer l'égalité des sexes au sein de tous les groupes d'âge et faciliter une plus grande participation des femmes sur le marché du travail par le biais de mesures favorables dans le domaine de l'emploi, de la protection sociale et par une offre adéquate de services de garde d'enfants et d'accompagnement aux personnes âgées ;
- Développer une méthodologie commune de l'UE pour évaluer la pauvreté et le respect de la dignité des personnes âgées et définir les critères d'un revenu adéquat de vieillesse en fonction des besoins individuels. Un budget européen de référence par exemple serait ici très utile ;
- Soutenir des initiatives concrètes sur le terrain de lutte contre l'isolement social et la solitude, telles que des activités culturelles et de loisirs;
- Prendre des mesures pour combattre la maltraitance et promouvoir une fin de vie digne pour tous. Sensibiliser à la responsabilité individuelle et collective dans l'accompagnement en fin de vie de chacun d'entre nous.

Mobiliser tous les niveaux de gouvernance et les autres acteurs

- Soutenir une Convention européenne sur le changement démographique qui offrira le cadre politique et technique nécessaire pour réunir les autorités locales et régionales et d'autres parties prenantes à travers l'UE soucieuses de trouver des solutions intelligentes et novatrices pour la promotion d'environnements pour tous les âges;
- Grâce à cette alliance, créer un réseau européen d'autorités locales et régionales, rurales et urbaines, défendant la même vision d'une société pour tous les âges inspirée du concept des environnements amis des aînés de l'Organisation Mondiale de la Santé ;
- Elaborer des programmes nationaux intégrés et transversaux pour favoriser les initiatives aux niveaux local et régional et permettre l'échange d'expériences entre Etats Membres pour aider d'autres pays à adopter des programmes nationaux similaires ;
- Saisir l'opportunité offerte par la stratégie Europe 2020 pour la croissance et les principes directeurs sur le vieillissement actif adoptés par le Conseil de l'EPSCO en décembre 2012 en vue de préserver le modèle social européen en garantissant des systèmes de protection sociale adéquats, justes et viables et en renforçant la cohésion sociale dans son ensemble ;



- Soutenir les actions entreprises dans le cadre du Partenariat Européen d'Innovation sur le vieillissement actif et en bonne santé en faveur des environnements de tous les âges;
- Développer la recherche entre les États Membres pour permettre d'évaluer et de promouvoir des solutions qui répondent aux besoins de la population vieillissante de façon juste pour toutes les générations, tout en contribuant à une croissance durable et inclusive dans une Europe sans pauvreté ;
- Aider les acteurs locaux et régionaux à contribuer à la « Communauté de la connaissance et de l'innovation pour un vieillissement actif et en bonne santé » (KIC) ;
- Soutenir une concurrence saine et davantage de compétitivité entre les entreprises du secteur de l'« économie des seniors » (« Silver economy ») ;
- Créer des synergies entre les processus existants et les programmes de financement de l'UE, d'une part, et les instruments politiques et les programmes de mise en œuvre sur le vieillissement de l'ONU, d'autre part, afin d'optimiser ces processus en termes de renforcement des droits fondamentaux des personnes âgées et de promotion du vieillissement actif et de la solidarité entre les générations ;
- Améliorer la cohérence et la transparence des actions internes et externe de l'UE en établissant un dialogue entre les multiples parties prenantes sur la question des droits des personnes âgées au niveau européen.

II. L'Assemblée générale 2013 appelle les personnes âgées et leurs organisations à jouer un rôle actif pour promouvoir des 'environnements pour tous les âges' dans l'UE, en particulier:

- Saisir l'occasion offerte par l'Année européenne des citoyens et les prochaines élections du Parlement européen pour revendiquer une politique responsable et soucieuse des questions qui concernent les personnes âgées à chaque étape du processus de décision politique. Rédiger, suivant une approche participative, un manifeste en vue des élections du PE (en 2014) qui promeut une UE pour tous les âges ;
- Initier au niveau local des débats, initiatives, projets, programmes, etc, de sensibilisation et, à terme, de mise en place d'environnements pour tous les âges ;



- Relier les différents acteurs et faciliter la mise en application du concept « pour tous les âges » ;
- Faire la promotion de la citoyenneté active et organiser des réunions avec les élus locaux, régionaux et nationaux, des décideurs et d'autres parties prenantes (chercheurs, employeurs, syndicats, ONG ...) afin de les encourager à lancer des initiatives en faveur du vieillissement actif, de la solidarité entre les générations et d'environnements adaptés à tous les groupes d'âge ;
- Informer leur commune/département/région sur la campagne d'AGE et diffuser l'information sur la pertinence d'une Convention européenne sur le changement démographique en faisant connaître la campagne d'AGE à tous les niveaux de gouvernance ;
- Rassembler et promouvoir des exemples de bonnes pratiques fondées sur l'expérience et une vision à long terme de la création d'environnements favorables aux aînés et à tous les groupes d'âge ;
- Améliorer la représentativité de la société civile en ce qui concerne la diversité de la population vieillissante en Europe en établissant des alliances entre les différents groupes de la société et en utilisant un langage « inclusif ».

